



Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'établissement de l'école Terre-Soleil

Séance tenue le 16 juin 2026
au 315 Bd du Curé-Labelle, Sainte-Thérèse

Présences

Marianne Lefebvre, présidente
Lysianne Gingras, parent et représentante au comité de parents
Catherine Borisov, parent
Marie-Julie Caron-Graton, substitut au comité de parents
Olivier Préfontaine, parent
Julie Soucy, parent
Chantal Quevillon, enseignante
Natacha Bachelard, enseignante
Sabrina Charbonneau-Carmel, enseignante
Isabelle Brisebois, représentante soutien
Manon Francoeur, représentante personnel SDG
Joëlle Castonguay, membre substitut

Josée Plouffe, directrice
Vicky Larochelle, directrice adjointe

Absences

1) Ouverture de l'assemblée

Mme Marianne Lefebvre, présidente, ouvre l'assemblée. Il est 18h36.

2) Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance du 16 juin 2026

Mme Lefebvre fait la lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par M. Préfontaine d'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

CE2526-1606-001

ADOPTÉ à l'unanimité

3) Lecture et adoption du procès-verbal du 20 mai 2026

Mme Lefebvre présente le procès-verbal de la rencontre du 20 mai 2026.

IL EST PROPOSÉ par Mme Julie Soucy d'ADOPTER le procès-verbal du 20 mai, tel que présenté.

4) Le suivi des demandes pour les 3 programmes de 6^e année

Mme Plouffe présente les résultats du sondage (choix) pour les programmes de sixième année.

- 30 demandes PAI
- 23 demandes PAE
- 13 demandes pour le multiprojets.
- 2 élèves sans réponse

La confirmation sera envoyée au plus tard le 10 juillet 2026.

5) Bloc d'information

- Présidente : Aucune information.
- Déléguée au comité de parents : Mme Caron-Graton partage les informations de la dernière rencontre. Il y a eu des discussions sur les mesures MEQ et amener les parents à mieux comprendre ce fonctionnement. Le calendrier des rencontres pour le comité de parents 2026-2027 a été présenté. La première rencontre aura lieu le 8 octobre 2026. Les rencontres seront les jeudis. Mme Lefebvre mentionne qu'il serait pertinent de faire une demande au comité de parents en lien avec une formation aux parents pour la sensibilisation de l'utilisation des élèves des réseaux sociaux.
- Direction et personnel de l'école : Très beau spectacle de cheerleading et de danse en collaboration avec Mme Camille, Mme Joanie et Mme Karine TES. Préparation de la célébration de la remise de diplôme des finissants. Fête de fin d'année de prévue cette semaine. Mme Larochelle, directrice adjointe, présente la régulation du projet éducatif aux membres du CE.

Suite à la présentation de la régulation du projet éducatif, *IL EST PROPOSÉ* par Mme Chantal Quevillon d'*APPROUVER* ce document, tel que présenté.

Bons coups :

- Mme Manon, éducatrice, parle du pique-nique des élèves du préscolaire.
- Mme Borisov souligne la nouvelle formule concernant la rencontre d'informations aux parents et l'accueil du préscolaire qui a été faite une autre journée.
- Mme Chantal souligne les efforts des élèves durant les épreuves ministérielles.
- Mme Lefebvre apprécie les calendriers de fin d'année contenant toutes les activités prévues.
- M. Préfontaine est fier de nommer un bon coup aux membres bénévoles du carrefour des apprentissages/ bibliothèque. Tous les livres ont été couverts. Une rotation de livres désuets a été faite. Le service de la bibliothèque a pu opérer toute l'année grâce à la contribution des

membres. M. Préfontaine mentionne qu'il serait intéressant de souligner que M. et Mme Moranville sont les parents bénévoles qui ont été soulignés lors du gala reconnaissance du CSSMI.

6) Liste des fournitures scolaires (approbation) - choix des manuels didactiques (avis)

Mme Plouffe présente les balises aux membres du conseil d'établissement. Mme Borisov questionne l'usage de l'agenda au primaire. Selon elle, cet outil est souvent laissé dans le sac d'école et sert peu. D'autres parents soulignent que c'est une belle préparation pour l'entrée au secondaire. À réfléchir si offrir seulement au 3^e cycle. Mme Soucy mentionne devoir bonifier l'outil en achetant une structure autre. Actuellement, l'agenda sert davantage à un outil de communication entre le personnel et les parents. Le prix de l'agenda sera confirmé ultérieurement mais sera sensiblement le même que cette année. Ce prix pourrait varier d'un niveau à l'autre.

Documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe:

ATTENDU l'article 7 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et l'article 7 du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (Règlement), lesquels précisent que le droit à la gratuité ne s'étend pas au matériel d'usage personnel;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais facturés, qui n'excèdent pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que le conseil d'établissement a établi des principes d'encadrement des contributions financières qui peuvent être facturées par les parents, conformément à l'article 77.1 de la LIP et que les contributions financières proposées en tiennent compte;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les contributions financières exigées pour les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées;

IL EST PROPOSÉ par Mme Lysianne Gingras d'**APPROUVER** les contributions financières facturées aux parents pour les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe pour l'année scolaire 2025-2026, dont le détail est déposé en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante;

CE2526-1606-004

APPROUVÉ à l'unanimité

Choix des manuels scolaires et du matériel didactique

ATTENDU l'article 96.15 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), lequel prévoit que la direction de l'école doit, avant de l'approuver, consulter le conseil d'établissement sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants;

ATTENDU que, conformément à l'article 77.1 de la LIP, la direction de l'école doit prendre en compte les principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe établis par le conseil d'établissement avant d'approuver le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études soumis par les enseignants;

ATTENDU la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que les enseignants ont présenté à la direction de l'école un choix de manuels scolaires et de matériel didactique approuvés par le ministère de l'Éducation et qui respecte les principes d'encadrement établis.

ATTENDU que les parents du conseil d'établissement ont pu poser des questions sur les choix des enseignants et sur les contributions financières facturées aux parents qui découlent de ces choix et se déclarent satisfaits des réponses obtenues.

IL EST PROPOSÉ par Mme Borisov de *donner un avis favorable* quant aux choix des manuels scolaires et du matériel didactique et des coûts qui en découlent, dont la liste est déposée en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CE2526-1606-005

APPROUVÉ à l'unanimité

7) Budget initial 2026-2027

Mme Plouffe présente le budget initial aux membres du conseil d'établissement.

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit adopter et soumettre pour approbation, au Centre de services scolaire des Mille-Îles, le budget pour l'exercice financier 2026-2027;

ATTENDU que ce budget maintient l'équilibre entre d'une part, les dépenses et d'autre part, les ressources financières allouées à l'établissement par le centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres;

IL EST PROPOSÉ par Mme Catherine Borisov *D'ADOPTER et DE SOUMETTRE* pour approbation au Centre de services scolaire des Mille-Îles, le « Budget initial 2026-2027 » de l'établissement.

Résolution no : **CE2526-1606-006**

ADOPTÉ à l'unanimité

RÈGLES DE TRANSFÉRABILITÉ - Budget initial 2026-2027

ATTENDU que le conseil d'établissement et la direction doivent respecter les règles de transférabilité du centre de services scolaire, telles qu'elles apparaissent aux règles internes;

IL EST PROPOSÉ par Mme Isabelle Brisebois *D'ADOPTER* les règles de transférabilité suivantes:
Permettre à la direction de faire des transferts budgétaires entre les postes apparaissant
au budget et d'en rendre compte sur une base à être déterminée au conseil d'établissement."

Résolution no : **CE2526-1606-007**

ADOPTÉ à l'unanimité

8) Rapport annuel du conseil d'établissement 2025-2026

Mme Lefebvre présente le rapport du conseil d'établissement 2025-2026. Elle fait la lecture du message composé et présente les différentes sections.

IL EST PROPOSÉ par Mme Manon Francoeur *d'ADOPTER* le rapport annuel du conseil d'établissement 25-26, tel que présenté.

CE2526-1606-008

ADOPTÉ à l'unanimité

9) Activités et sorties scolaires 2026-2027

- 1^{er} cycle : 11, 12, 13 mai 2027 : Visite de la ferme Les Agneaux de Laval. 21,10\$ (Mesure MEQ - dépôt de projet)
- 1^{re} année : Maison des arts : Pièce Équipage *recherchée*, 8 décembre 2026, 31,32\$ (M15186 si possible)
- 1^{re} année : spectacle humoristique et artistique Manu et ses livres (école), 23 septembre 2026. 13,80 \$ (dépôt projet M15182)
- Sortie Zone 15 mars 2027 pour le service de garde. 52,78\$ + frais service de garde

IL EST PROPOSÉ par Mme Julie Soucy *d'APPROUVER* les sorties et activités, tel que présenté.

CE2526-1606-009

APPROUVÉ à l'unanimité

10) Ventilation des fonds spéciaux

Mme Plouffe présente la ventilation des fonds spéciaux:

- Besoin de 400 \$ pour le comité Encadrement (achats de surprise de motivation) pour la mise en place du nouveau code de vie, dès la Rentrée scolaire;
- Les titulaires d'éducation physique demandent l'achat d'un tapis de sol supplémentaire pour le cheerleading. Coût de 1 849\$ + tx (nous sommes en attente de 2 demandes de commandite: Loisirs Laurentides et Député provincial pour un montant de 2 500\$) pour l'achat de ce tapis.

IL EST PROPOSÉ par Mme Marie-Julie Caron-Graton *d'APPROUVER* ces demandes d'utilisation des fonds

spéciaux.

CE2526-1606-010

APPROUVÉ à l'unanimité

* Mme Gingras quitte la rencontre pour un rendez-vous.

11) Service de cantine/traiteur 2026-2027

Mme Plouffe informe les membres que la cantine *Les Belles Soeurs* met fin à ses activités. Le nouveau service traiteur choisi est *La Marmite à Saveurs* pour la prochaine année scolaire.

Les parents proposent de faire un envoi par courriel aux parents afin que les coupons-repas soient utilisés d'ici la fin de l'année. Mme Plouffe confirme que cela était déjà prévu.

12) Délégation de pouvoirs

IL EST PROPOSÉ par Mme Catherine Borisov d'**APPROUVER** la délégation des pouvoirs à Mme Plouffe jusqu'au prochain conseil d'établissement en septembre.

CE2526-1606-011

ADOPTÉ à l'unanimité

13) Informations - rentrée 2026-2027

La thématique est en discussion actuellement au sein de l'équipe enseignante. Il pourrait y avoir un lien avec les arts du cirque (thématique du spectacle culturel pour toute l'école l'année prochaine). La communication aux parents sera envoyée d'ici le 10 juillet.

14) Bilan de l'année 25-26 et quelques suivis pour 26-27

- Dons effets scolaires (suggestion). Intéressant de le faire durant la journée administrative du 19 août. À réfléchir pour l'an prochain.
- Campagnes de financement 26-27 (discussion dès le début de l'année).
- Suivi des discussions - projets 6^e année (dès l'automne).
- Déterminer quel parent ira aux rencontres des parents pour discuter de l'importance d'assister à l'assemblée générale de parents. Prévoir une rencontre avec les parents du CE (avant les rencontres prévues) pour orienter nos questions et notre intention.

15) Questions diverses

Aucune

16) Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Mme Marianne Lefebvre de *LEVER* l'assemblée. Il est 20h53.

CE2526-1606-012

ADOPTÉ à l'unanimité

Marianne Lefebvre
Présidente du conseil d'établissement

Josée Plouffe
Directrice